L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

VENDREDI 14 JUIN 1878.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session extraordinaire de 1878.

[No 214] LOI

Pour abolir les fonctions de commissaires de juris dans la paroisse d'Orléans et créer un bureau de commissaires de juris pour ladite paroisse; pourvoir à la désignation de ces commissaires et de leurs remplaçants; fixer le nombre de commissaires, revêtir ceux-ci de certains pouvoirs, définir leurs devoirs et fixer leur rétribution; indiquer la manière de choisir les petits juris pour la paroisse d'Orléans, de former les grands juris de la paroisse d'Orléans; déclarer que dans toutes les causes criminelles, quand deux ou plus de défendeurs seront jugés en même temps, chacun d'eux aura le droit de rejeter douze jurés, et que l'Etat aura le droit de rejeter six jurés par chaque douze jurés que le défendeur aura le droit de rejeter en vertu de cette loi; abroger toutes les lois contraires à celle-ci.

Clause 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentant de l'Etat de la Louisiane, en assemblée, décrètent: Que les fonctions de commissaires de juris dans et pour la paroisse d'Orléans sont abolies.

Clause 2.—Décrètent, de plus: Qu'il devra être créé, pour la paroisse d'Orléans, un bureau de commissaires de juris, bureau qui devra être composé de trois votants ayant qualité, et demeurant dans la paroisse d'Orléans. Les actes de deux des membres de ce bureau seront aussi valides et obligatoires que s'ils étaient les actes des trois membres.

Clause 3.—Décrètent, de plus: Qu'immédiatement après l'adoption de cette loi, le gouverneur devra choisir, parmi les votants qui devront appartenir aux deux partis politiques et constituer le bureau de commissaires de juris. Ces commissaires devront recevoir, pour leurs services, six cents piastres par an, somme qui devra leur être payée, par trimestre, par la ville de la Nouvelle-Orléans. Si, à cause de l'absence ou de l'incapacité de membres du bureau, il n'y avait pas de quorum, le gouverneur devra remplir la ou les vacances momentanées par la désignation d'un ou de commissaires, qui devront avoir plein pouvoir d'accomplir tous les actes qui sont du ressort des commissaires de juris. Ces commissaires devront être choisis impartialement, parmi les citoyens de la Nouvelle-Orléans ayant les qualités requises pour se faire inscrire comme votants, les noms d'au moins mille hommes compétents, dont une liste devra être dressée et transmise, portant les signatures des commissaires, au greffier de la cour criminelle supérieure, lequel devra la conserver à son greffe. Cette liste devra être renouvelée et il devra y être ajouté des noms de temps en temps, avant chaque tirage. Au cas où le nom ne devrait pas d'un nombre au-dessous de mille, afin que les listes et les suppléments soient convenablement dressés et que des hommes compétents soient choisis, *pourvu* qu'aucune personne ne soit appelé à remplir les devoirs de jurés plus d'une fois tous les deux ans. Les commissaires devront en tout temps, avoir accès aux différents livres d'enregistrement des votants de la paroisse, et ils ont le droit d'en faire des copies. Ils sont autorisés à adresser à la cour criminelle supérieure pour obtenir des citations à faire de s'assurer la présence des témoins, la production de papiers, et à faire devant la cour les citations de témoins. Les personnes qui auront parjuré par suite de citations devront être jugées pour meurtre. Les commissaires devront administrer à chaque témoin, le serment suivant: "Vous direz la vérité en répondant aux questions qui vous seront posées relativement aux qualités de jurés de la paroisse d'Orléans. Dieu vous soit en aide." Tout faux serment devant les commissaires ou l'un d'eux devra être considéré comme un parjure et punis de la manière qui indiquent les lois actuelles. Chaque nom qui devra figurer sur la liste ou sur les suppléments devra être accompagné, sur un morceau de papier distinct sur lequel doit avoir également être indiquée la résidence de chaque personne qui porte ce nom. Ce morceau de papier devra être mis dans une boîte ou dans une urne que devra avoir en vue le shérif des cours criminelles. Quinze jours avant l'expiration de chacun des mois durant lesquels la Cour Criminelle supérieure siégera, les commissaires et le shérif devront tirer de la boîte ou de la urne, au moins quarante-huit noms, et les personnes dont les noms auront été tirés devront consistuer le petit jury durant le mois ou la session qui suivra le tirage—*pourvu* que toutes les fois qu'il sera nécessaire de former un grand jury par la Cour Criminelle Supérieure, il sera du devoir des commissaires et du shérif de tirer, de la boîte ou de la urne, au moins soixante des noms, et parmi ceux dont les noms auront été tirés et qui se présenteront en cour, le juge devra choisir un grand jury qui devra remplir les fonctions durant trois mois, à moins que le juge ne le renvoie plus tôt. Le reste des soixante-dix douze noms auront été tirés devront remplir les fonctions de petits jurés durant le mois courant *pourvu, cependant*, que dans une cause où un jury aura été choisi et formé, un jury spécial devra siéger pendant le temps dans le mois, devra continuer à remplir ses fonctions jusqu'à ce ait fini sa tâche ou jusqu'à ce que la cour le renvoie. Le grand jury choisi de la manière indiquée devra être et constituer le grand jury de la paroisse d'Orléans. Dans le tirage de noms de jurés pour les cours civiles de district de la paroisse d'Orléans, devront être faits par les commissaires et le shérif des cours civiles, en présence du shérif des cours criminelles. La boîte ou la roue contenant les noms devra être strictement, en la possession du shérif des cours criminelles. Les tirages des noms de petits jurés pour la Première Cour de District devront être faits par les commissaires et le shérif des cours criminelles, de la manière prescrite par la cour criminelle supérieure, et il devra par être une urne ou une boîte pour les noms. La boîte ou la roue pourra être valide entièrement toutes les fois qu'une majorité des commissaires le jugera convenable. Quand les noms des petits jurés auront été tirés et avant qu'une cause soit jugée, il sera du devoir du shérif des cours criminelles de mettre, dans une boîte, les noms des personnes qui composeront le petit jury et l'ordre dans lequel ils auront été tirés devra être celui dans lequel les petits jurés devront être appelés. Les noms ainsi tirés et présentés lors de la formation d'un petit jury, *pourvu*, également, que dans le cas où la liste serait épuisée, les noms d'un nombre suffisant de jurés devront être pris dans la liste ou de la boîte en de la manière prescrite par les actuelles lois et mes, par le shérif des Cours criminelles, dans la boîte ou la roue, en nombre tirés, par lui, en pleine cour, au hasard et que les jurés supplémentaires soient présentés, pour la formation des jurés, de la manière présente pour le petit jury.

Clause 4. Décrètent, de plus, Que dans toutes les causes criminelles ou deux ou plusieurs défendeurs seront jugés ensemble, chaque défendeur aura le droit de rejeter péremptoirement douze jurés; que l'Etat aura le droit de rejeter, péremptoirement six jurés à chaque douze que cette clause donne aux défendeurs le droit de rejeter.

Clause 5. Décrètent, de plus, Que toutes les lois et parties de lois contraires sont, par la présente, abrogées, et que cette loi devra être exécutée à dater de son adoption.

[Signé] LOUIS BUSH
Orateur de la Chambre des Représentants.

[Signé] LOUIS A. WILTZ.
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 2 Avril 1878.

[Signé] FRANCIS T. NICHOLLS.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

Electeurs Attention!

Règlements du comité de paroisse.

Les électeurs démocrates du parti démocrate-conservateur sont tenus le samedi 29 juin, dans tous les wards de la ville, pour le choix des délégués qui composeront la convention de paroisse. On sait que cette convention sera chargée de choisir les candidats aux différentes fonctions, notamment celles de maire, d'administrateur, de représentants, etc. Les mêmes délégués participeront au choix des candidats au Congrès des deux premiers districts congressionnels.

On voit que le choix des candidats pour les fonctions les plus importantes dépendront de la composition de la convention de paroisse. Nous ne saurions donc trop engager tous les bons citoyens à se conformer aux conditions exigées pour être admis à voter aux élections primaires du 29 juin, et à s'entendre pour le choix de bons délégués favorables à la cause des réformes et de l'économie.

Nous publions ci-dessous les règlements adoptés par le comité de paroisse dans sa séance du 22 afin que les électeurs puissent les consulter.

RÈGLEMENT I.

Les officiers de chaque club central de *ward* devront être: un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, deux délégués au comité de paroisse et tels autres officiers que les différents clubs jugeront nécessaires.

Les officiers devront être élus par les électeurs démocrates et conservateurs de chaque ward, à une élection qui devra avoir lieu en vertu des reglements ci-dessous prescrits.

RÈGLEMENT II.

Il devra y avoir un enregistrement et une révision de l'enregistrement des votants du parti démocrate-conservateur, devront être convoqués à chaque club central de ward trente jours avant ladite élection, par chacun des présidents, par avis qui devra être publié, dans un ou plusieurs journaux quotidiens de la paroisse, durant au moins trois jours avant ladite élection. A ces assemblées chaque président de club central de ward devra désigner deux commissaires, un juge d'enregistrement et d'élection et donner aux différentes fractions du ward une représentation équitable; à cet effet, le président devra pouvoir augmenter le nombre des commissaires. Tous les juges, commissaires et *canvassers* (inspecteurs) devront être choisis par le président, parmi ceux dont les noms lui seront transmis par les différentes fractions.

Il sera du devoir des commissaires de délivrer, à chaque électeur enregistré, un certificat d'enregistrement—certificat qui devra porter les signatures d'au moins deux commissaires d'enregistrement, être contresigné par le juge d'enregistrement et d'élection et qui donnera audit électeur le droit de voter à toutes les élections primaires.

Immédiatement après la clôture de l'enregistrement, les livres d'enregistrement de chacun des wards devront être remis à un comité d'inspecteurs désignés par les présidents des clubs centraux de ward, de la manière ci-dessus indiquée. Ce comité devra revoir, avec soin, ledit enregistrement et pourra, par le vote d'une majorité des membres de tout le comité, effacer des livres les noms qui n'auraient pas dû y être inscrits. Il devra transmettre ces noms à chaque club central, à une assemblée qui devra avoir lieu trois jours avant la date de ladite élection. Aucun de ceux dont les noms auront été effacés des livres d'enregistrement ne pourra voter à une élection primaire quelconque à moins de preuve d'erreur ou par un vote de la majorité des membres présents à l'assemblée de chacun des clubs centraux.

RÈGLEMENT IV.

Dans tous les cas où un club central, par une majorité des membres présents, décidera que deux ou plus de deux boîtes à scrutins sont nécessaires à la tête électorale primaire, le président devra désigner, pour chaque boîte, deux commissaires qui devront agir avec le juge. Les électeurs devront alors voter numériquement et a un seul endroit—poll.

RÈGLEMENT V.

Si le président d'un club central négligeait ou refusait d'exécuter les règlements établis, il sera du devoir du comité de paroisse de désigner les commissaires, le juge d'enregistrement et d'électionet et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ces règlements.

RÈGLEMENT VI.

Il sera du devoir des commissaires et du juge de certifier le résultat de l'élection et de transmettre ce certificat, le premier lundi qui suivra l'élection, au président des clubs centraux. Le dit certificat devra être endossé par le président et envoyé au comité de paroisse. Une majorité des commissaires et le juge devront décider toutes les questions qui pourront surgir à l'élection. Ils devront être guides par les règlements établis.

RÈGLEMENT VII.

Personne ne pourra voter à une élection primaire quelconque à moins qu'il ne soit inscrit sur les livres d'enregistrement d'Etat de 1878 et ne soit membre du parti démocrate conservateur. Les *polls* devront être ouverts de six heures du matin à 8 heures du soir.

RÈGLEMENT VIII.

Dans les wards où il n'y aura qu'une seule liste de candidats aux places d'officiers du club central et où une élection loyale pourra avoir lieu à une assemblée générale *mass assembly*—ces règlements pourront être suspendus.

En addition aux réglements qui précèdent, voici le texte d'une résolution adoptée:

Résolu que les clubs centraux des divers wards désignent lendroit où l'élection des officiers des clubs et l'organisation des dits clubs auront lieu par vote que toute élection, tenue à un endroit autre que celui qu'indiqua chaque le club central sera nulle.

Circulaire adressée aux Clubs de Wards.

Comité de Paroisse,
Parti Démocrate-Conservateur,
Nlle-Orléans, 23 mai 1878.

AUX Président des Clubs centraux de Wards.

Conformément aux réglements adoptés par ce comité, les instructions suivantes sont publiées pour vous servir de guide.

Vous tiendrez vos clubs respectifs le samedi 1er juin 1878, et à cette réunion, vous nommerez conformement aux réglements, un juge d'enregistrement et d'élection et des commissaires d'enregistrement en nombre tel que vous le jugerez nécessaire.

Le lundi 3 juin, vous ferez ouvrir les livres d'enregistrement dans vos wards respectifs et vous chargerez vos commissaires de changer le lieu du bureau d'enregistrement, tous les trois jours, de façon a fournir à chaque électeur de votre ward toutes les facilités de s'enregistrer.

Vous serez clore les livres d'enregistrement le jeudi 20 juin 1878, époque à laquelle les registres seront remis à un comité d'inspecteurs, dont les devoirs sont prescrits par le réglement III.

Le mercredi 26 juin 1878, vous réunirez vos clubs dans le but d'entendre le rapport du comité des inspecteurs.

Vous fournirez au juge d'enregistrement d'élection et au comité d'inspecteurs une copie des réglements.

HENRY C. BROWN,
Président du Comité de Paroisse.
A. J. KELLY,
Assistant Secretaire.

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le *Journal officiel* du 19 publie deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de postes français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays ci-dessous mentionnés:

1 A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants: Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Madère et Açores, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie,) Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie);

2 A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants: Etats-Unis de l'Amérique du Nord; Brésil; République Argentine; Japon; Chine (voie de Marseille ou de Brindisi); Perse (voie du golfe Persique); colonies et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols, néerlandais et portugais; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements de poste indiens de Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie) de Gwadur (Béloutchistan), de Mandalay (Birmanie), de Muscate (Arabie) et de Zanzibar; colonies ou établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Labuan, de Hong-Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité; enfin, villes de l'Afghanistan, de l'Etat de Cachemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies paieront le double.

Les taxes pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles perçues en France pour lettres aux destinations dont l'énumération précède.

Le décret est également exécutoire à partir du 1er mai prochain.

SPECTACLES BALS &c.

TROISIEME
Grande Fête Champêtre
DONNÉE PAR LA
Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice,
(Casernes et Versailles)
AU MAGNOLIA GROVE,
Dans les Casernes des Etats Unis (U. S. Barracks) coin Levée et Delery,
DIMANCHE, 30 JUIN 1878.
Prix du billet . . . . . 50 sous
Dames et enfants gratis.
Le tirage de la Tombola pour les prix suivants aura lieu le soir de la fête:
1er prix—Une pannier en or pour dame.
2e " —Un medaillon en or.
3e " —Une canne fantaisie.
4e " —Un goblet en argent.
5e " —Une caisse vin (château Margaux).
Une magnifique garniture de toilette montée en argent, sera donnée par le comité à la dame ou demoiselle qui aura vendu le plus de cartes.
Ces prix sont en exhibition chez M. J. C. Meyer, bijoutier, No 221 rue Vieille-Levée.
On peut obtenir des invitations pour dames en s'adressant à Mr P. V. Relmpio, No 7 rue des Français, ou No 103 rue Marigny; Mr P. Dufresche, pres des Abattoirs; Mr D. Boireau coin Levée et Tricou; Mr Jacob Alt, coin Dauphine et Pologne; Mr Victor Provensal, No 87 rue Elmire; Mr A. Dazet, No 211 rue Decatur; Mr F. Brunet, No 251 rue Decatur; Mr Romain Sienne, coin Conti et Bourgogne, ou au 28 marché français.
Aucune dame ne sera admise sans une carte d'invitation.
Le programme des courses et autres amusements sera publié sous peu.
Le privilège de tenir le restaurant, les buvettes, etc., sera vendu sur les lieux, le dimanche, 23 juin, à 5 heures P. M.
N. B.—Les billets qui ne seront pas remis au Comité avant le jour même de la fête seront considérés comme vendus.
9juin—Dcd au 23 et tj

GALERIE DES ARTS DE
LILIENTHAL,
91 . . . . RUE DU CANAL 191
(Bâtisse Tours.)
Une jolie photographie artistique et durable ne peut se faire que par le PROCÉDÉ CARBON. DE LAMBERT, procédé dont j'ai la PATENTE EXCLUSIVE pour les Etats de la Louisiane et du Mississipi.
Le public est invité à venir examiner les photographies faites d'après ce procédé.
22dée—6m 29m Mar

AVIS.
P. CASAUBIEILH,
A l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient de faire l'ouverture, au No 55 de la rue Ste Anne, du magasin de vêtements confectionnés, de gros et de détail, attenant à son magasin populaire connu sous le nom de l'Ange gardien du Pauvre Diable, coin Ste Anne et Royale. Les habitants de la campagne sont respectueusement invités à l'honorer de leurs visites; ils y trouveront du linge de travail à des prix défiant toute concurrence. Vêtements faits sur commande en toutes quantités. Coupe élégante garantie.
3mai—2m—D Mcd

A louer.
Un vaste magasin, avec une résidence de famille au premier étage, au Bas-Ware Rooms, Tchoupitoulas, faisant partie du ci-devant Jardin d'Hiver, fournissant au comptoir gaz, water works, citerne et les installations pour un café.
S'adresser au No 261 Vieille-Levée.
FRANÇOIS CAUHÉPÉ.
21mai—1m—mai jd.

A LOUER.
Une écurie située rue Conquinte Canal et Antony, pouvant contenir 16 bêtes à deux harnais, ainsi que maison avec trois jolies chambres et mansarde. Bon sera donné possession le 15 juin 1878.
Une autre écurie située dans le même endroit que l'autre, pouvant contenir 24 bêtes à deux harnais.
S'adresser à M. JEAN LACOURRÈGE, à la gâterie creolgnie Canal et Antony.
16 mai—1mDMJ

Argent à prêter
SUR diamants, bijoux montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en grandes et en petites sommes à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.
Bureau de prêts de HART
Au No 13 de la rue Baronne.
MAURICE J. HART.
13 jan—1an Directeur.

F. Gonthier.
MARCHAND—TAILLEUR
ET—
Importateur de Draps français, de Casimirs, etc.,
VIENT de transférer ses ateliers du No 15 de la rue St. Charles, au No 156 de la rue Common, entre Carondelet et St. Charles, où il offra un véritable plaisir de revoir ses anciennes et nombreuses clientes ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment d'étoffes des plus vastes et des plus variées, et profite de la circonstance pour annoncer que tous les vêtements qui seront confectionnés dans ses ateliers seront offerts à des prix d'une modicité défiant la concurrence. M. Gonthier, dont la réputation est bien établie ici est un excellent professeur de coupe et donnera des leçons aux apprentis qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
19 nov—1 an.

FOURNEAU
ROBERT E. LEE.
CE FOURNEAU DE CUISINE VIENT DE paraître sur le marché de la Nlle-Orléans. Il est fait en fonte et est le plus économique et le meilleur fourneau qui ait été jamais mis pour usages domestiques. Il est facilement transportable et ne coûte que 4 dollars. Il peut servir de chaudière, de four, de grille, etc. Les personnes qui le voient en disent: "Il est le meilleur fourneau que nous ayons jamais vu." Il est vendu par les principaux quincaillers de la ville et par le soussigné. Le soussigné offre en outre à VINGT POUCES DE MOINS que les prix des autres articles.
JAMES H. REYNOLDS,
Marchand d'articles de ménage et de fournitures de bateaux à vapeur,
Plombier, posent de tuyaux de gaz et de machines à vapeur, fourneaux de cuisine, et pompes.
90 . . . . rue Baronne 90
Entre les rues Union et Perdido.
1er mai 1an NLLE-ORLEANS LNE
On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes la dyspepsie les maladies de poitrine, Phthisie, Rhume Bronchite, Angine, Grossulations Laryngite, Aphonie Asthme, Pleurésie, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires des Névralgies pour le pansement des plaies.
Lon prévient et lon guérit toutes ces maladies en faisant usage de
L'EUCALYPTUS BITTERS.
Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par P. Ramel et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages multiples que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont constaté et démontré l'efficacité de l'Eucalyptus.
Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.
Le Bitter Eucalyptus, composé de la plante de ce nom, est un préventif sûr contre une foule de maladies.
Dépôt général BURKE & THOMPSON, No 66 RUE TCHOUPITOULAS N O.
19mai—1an

LAURENT LACASSAGNE,
Marchand - Commissionnaire et
Importateur de Vins et Liqueurs,
9 . . . . . RUE DECATUR 9
AGENT pour la vente des Vins d'une des premières maisons de Bordeaux et de la célèbre marque de Cognac P. Denis Gabriel Gallrad & Cie, ve Cognac, et de l'incomparable Balsamique des Pyrénées.
14 juin 77—1an

Malakoff Bitters,
FATENTÉ EN 1866.
Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.
ALPH. WALZ,
Seul Propriétaire et Fabricant
96 . . . . RUE CONTI 96
Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sain que l'on ait encore produit jusqu'ici; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, ont un excitant aussi bien qu'un fortifiant pour le système digestif—c'est aussi un dépuratif excellent.
Il n'a pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire possède à l'appui de son efficacité les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit ou prévient les fièvres en général, et autres désordres intérieurs; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie, ainsi que la constipation opiniâtre, l'abus des médicaments, et les affections du cœur. Il est efficace dans les maladies de la vessie et les maux de reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.
C'est un breuvage inoffensif pour les femmes et les enfants et un excellant anti-bilaire. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.
N. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, la tour représentée plus haut, et scellées au cachet rouge avec les initiales A. W.
LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS
QUEYROUZE & BOIS
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS,
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest.
Aux magasins bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
13 juil 77—1 an. Nlle Orléans.

SPECTACLES, BALS, &c.

GRAND
PIC NIC
DONNÉ PAR
LA SOCIÉTÉ SUISSE
De la Nouvelle-Orléans,
Au Jardin Magnolia, le dimanche 16 juin 1878.
GRANDS FEUX D'ARTIFICES,
où figureront beaucoup de nouvelles pièces qui n'ont jamais été vues à la Nouvelle-Orléans. Des beaux et riches prix seront offerts pour un tir à la cible pour dames et messieurs; pour courses de demoiselles et fillettes, pour hommes et jeunes garçons; et beaucoup d'autres jeux.
Prix du billet . . . . . 50 cents,
dames et enfants gratis. Les dames ne seront admises qu'avec des invitations, qui peuvent obtenues en s'adressant aux messieurs suivants: E. Dietl, Chs. Possi, M. Winteler, E. Sunier, F. Clavel, P. Bruplacher, P. Schneller, O. Steffan, Le. Ferret, Chs Tschbrunner et H. Derlac ou au No 68 rue de la Douane.
20mai—4 9 an 1d

C. B. A.
NEUVIÈME FÊTE ANNUELLE
DU 4 JUILLET,
—DONNÉ PAR—
La Société de Bienfaisance des Commis,
AUX PARC GROUNDS,
Il y aura, à cette fête:
Le plus grand feu d'artifice qu'on ait jamais vu à la Nlle-Orléans; un grand nombre de
Jeux en plein champ;
Des danses dans les deux bâtisses.
On peut adresser à l'un des membres de la Société les demandes d'invitations pour dames.
Prix du billet . . . . . d'inquante sous.
9juin—9t10 Mcrd Van Jud

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après 16 difice formant l'angle de la rue du Canal
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.
Bureaux du Crescent Mutual Insurance Company.—Nouvelle-Orléans 4 janvier 1878.—Une assemblée des actionnaires de cette compagnie aura lieu aux bureaux de la Compagnie, le Mercredi 19 juin 1878, de midi à 3 heures de l'après midi, à l'effet de voter sur la question de réduire le capital de la Compagnie ainsi que l'ont recommandé les directeurs par un vote unanime le 3 du courant.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire
Workingmen's Bank, changé de Ruelle vaillant. Nlle Orléans 5 juin 1878. Le Conseil d'administration des Directeurs, M. Edgar Hinks, a cru de sa conscience en employant M. J. B. Mondragé demissionnaire.
EDGAR HINKS
9juin—8t Cassier
A. BONNET. WM FRANTZ. H. OTT
A. BONNET & CIE.,
65 . . . . RUE ROYALE 65
PRÉVIENNENT les dames et le public qu'ils viennent de recevoir un assortiment de marchandises nouvelles et de leur choisir spécialement et avec soin par A. BONNET dans les meilleures fabriques de Nouveautés. Ils annoncent en outre qu'ils ont un grand choix des plus nouveaux prix réduits.
Les prix des commandes et des réparations de tous genres ont été également réduits de 25 p.c.
MM. Frantz Ott et Schneller les chefs d'ateliers et sont des ouvriers de premier ordre bien connus de notre population louisianaise.
Les nombreux profitent de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.
1er sept—1 an—DMJ

Hôtels, Restaurants, &c.
THE ROYAL,
A Hamilton, Ontario, Canada.
THE ROYAL est le premier hôtel de l'Ouest. Il a été récemment refait à neuf et contient les plus récents perfectionnements en matière de confort et de commodité. Les meilleures tables et les meilleurs vins. Les chambres sont grandes et bien aérées. Les prix sont les mêmes que ceux des hôtels de second ordre. Le service est fait par des hommes et des femmes de couleur. Les omnibus et les bagages vont et viennent avec les passagers qui passent la saison à l'hôtel. Un Restaurant à part excellent.
THE OCEAN HOUSE.
Situé sur le bord de la mer, à Cape May, New Jersey. Ouvert du 1er juin au 1er octobre. Les meilleures tables et les meilleures chambres. Les prix sont modérés. On peut aller à Cape May par le bateau de nuit de Philadelphie ou par le chemin de fer de Camden. Les omnibus et les bagages vont et viennent avec les passagers qui passent la saison à l'hôtel. Un Restaurant à part excellent.
Pour de plus ample renseignements, s'adresser à
HOOTS & BOTHIE, propriétaires
26mai—4 Hamilton, Ontario.

GRANDE ILE.
La Maison WILTON
Ouvrira pour la saison le 5 juin 1878
LA GRANDE ILE est située à douze lieues pour ceux qui veulent jouir de la santé et du plaisir, en un mot, pour ceux qui veulent prendre les bains de mer, chaudes, froides et salées, et jouir de la pêche des poissons.
Le prix de la pension est modéré et le service est parfaitement bien fait.
Le bateau a vapeur DOUX KLEANTZ qui fait des trois à quatre voyages par semaine, sera mis à la disposition des pensionnaires.
Pour plus amples informations, s'adresser au No 183 rue Common, au No 18 rue Conti, ou à GUSTAVE KLEANTZ Propriétaire.
Le bateau a vapeur DOUX KLEANTZ qui fait des trois à quatre voyages par semaine, sera mis à la disposition des pensionnaires.
26mai—1m DMJ

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.
M. BOULD prévient ses amis et le public en général qu'il vient de prendre la gérance du dit hôtel et s'efforcera de satisfaire ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en lui, tout temps, chez lui une excellente table et tout le confort du bien-être. Ses prix sont très modérés.
1 juin—2m

Montgomery White Sulphur Springs.
Comté Montgomery, en Virginie.
L'HOTEL DES SOURCES DE SOUFRE DU COMTÉ MONTGOMERY ouvrira le 1er juin 1878, pour la saison d'été sous la nouvelle direction de Colburn, Rivers & Co. Il vient de mis à neuf et meublé à nouveau. La plaine est confiée à un cuisinier de premier ordre et à des aides habiles. Les propriétaires donnent aux anciens clients de l'établissement et au public l'assurance qu'ils ne reculeront devant aucune dépense pour maintenir la reputation dont l'hôtel jouit depuis nombre d'années.
PRIX DE LA PENSION.
Par jour . . . . $ 2.50
Par semaine 15.00
Par mois 40.00
Le chemin de fer de la Mobile vend des billets d'excursion qui seront bons du 1er juin au 1er novembre 1878.
Pour plus de détails sur les conditions etc., s'adresser à
RIVERS & LONGLEY
Hôtel St Charles, Nouvelle Orléans.
24 mai—1m
Où il faut aller passer l'Eté.
SI vous voulez passer l'Eté dans une région saluble, environné de paysages charmants et vous venir habiter quelque temps sous le plus beau climat du monde, et jouir des agréments d'un hôtel vaste, comfortable, largement aéré, et parfaitement dirigé, adressez-vous pour tous les renseignements dont vous aurez besoin au
NATIONAL HOTEL,
J. Q. A. LEWIS, Prop.,
17av Dalton, Ga.
BLADON SPRINGS,
(Sources de Bladon),
DANS L'ALABAMA,
Ouverture le 1er Mai 1878.
L'HOTEL de ces fameuses Sources, qui sont renommées pour leurs vertus médicinales, sera ouvert le 1er mai 1878. Les personnes atteintes de maux chroniques d'estomac et d'entrailles, de maladies des reins, de maladie chroniques du foie et de la rate, de la syphilis, sous toutes les formes, de rhumatismes, les femmes atteintes des affections dont elles souffrent habituellement—ne sauraient avoir recours à un meilleur moyen de guérison que l'usage de ces eaux dont les premiers médecins du Sud ont constaté l'efficacité. Un chimiste de premier ordre en a fait l'analyse et a déclaré qu'elles sont les meilleures du monde.
Ceux qui cherchent le plaisir trouveront à l'établissement de la bonne musique, une salle de bal, des salles pour les amateurs du patin. On trouvera à la buvette les liqueurs et les vins les plus fins. Les steamers qui transportent la malle des Etats-Unis partent de Mobile tous les mardis et samedis soir. Aller et retour, $17, et le billet est bon jusqu'à ce qu'on s'en serve.
Il y a une malle tous les jours, excepté le lundi.
Pension, $40 par mois,
$12.50 par semaine.
Pour l'analyse et les certificats, s'adresser à
J. CONNER & CO.,
Bladon Springs,
Choctaw County, Ala.
Ou à
I. L. LYONS, Agent,
Au coin des rues Camp et Gravier,
1ormai—3m Nlle Orléans.
JENKINS'
ANNIHILATOR
DE
RHEUMATISM
AND
NEURALGIA
C'est un remède purement vegétal, les personnes délicates peuvent en user sans que les poumons soient exposés à le prendre sans danger aucun.
Il guérit le *lumbago*, active les fonctions du *foie* et des reins, fait disparaître *tout vertige* d'affection de nos organes. Le prix en est de $1 00. En vente chez tous les pharmaciens.
On envoie, gratis et partout, des brochures contenant de précieux conseils.
N. JENKINS & CO., Propriétaires.
FINLEY & THOMPSON, agents généraux.
8mai—3m Dmcd Nlle-Orléans, Lne.

CONSULAT DE FRANCE
A
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX, 92 RUE ROYALE
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.
Le Consul,
7 mai—F ACHILLE DU COURTHIAL.

PEOPLE'S LOAN OFFICE,
(Bureau de prêts sur gages)
Coin des rues Royale et Conti,
ARGENT A PRÊTER
SUR LES ARTICLES DE TOUTES DESCRIPTIONS.
Aux taux les plus réduits en ville.
Aussi, toutes sortes d'objets non rachetés à vendre
A TRÈS BAS PRIX.
17 jan—6m.

BUREAU DE PRETS.
OTTO
SCHWANER,
17 . . . . RUE BARONNE 19
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.
20 jan—1an

P. E. SARRAZIN,
Agent pour les célèbres
Cigarettes de Périque, Périque
EN CAROTTES,
De A. Ricaud, Convent P. O.,
Dépôts:
53 Gravier,
Hôtel de Paris, New Orleans.
St James.
15 mars—3m—D Mer V

H. CASSIDY. J. F. HOGAN.
H. CASSIDY & Co.
(Maison établie en 1836.)
Au No 95 de la rue du Camp,
Nlle-Orléans
Voiliers et agents pour la vente de duck en coton, marchands en gros et en detail de Étoffes unies et fantaisie à vaisseaux.
Toiles Prélarts Couvertures de wagons Draperies au bureau des Directeurs.
Étoffes à drapeaux toutes couleurs aux prix de fabriques.
Sacs à graine, café riz laine de toute espèce, sacs à couvertes aux prix du Nord.
22 mars—4m.

O. CARRIÈRE.
E. L. CARRIÈRE.
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
ENGOUGNURE ROYALE ET DOUANE
Avances libérales sur consignations aux amis de Londres Liverpool le Havre et Bordeaux.

E. A. PEYROUX
NOTAIRE PUBLIC.
82 . . . Passage de la Bourse . . . 82
Les plus grands soins apportés aux examens de titres et aux ventes immeubles. Prêts de change également du prouver des passeports avec promptitude. 27 fev—1an

LIQUIDATION
POUR CAUSE DE DÉPART.
M. RIVERA,
BIJOUTIER,
ENGOUGNURE ST-PIERRE ET ROYALE.
OFFRE à vendre un bel assortiment de BIJOUTERIE, tels que
MONTRES en or et en argent.
BAGUES et BOUCLES D'OREILLES en diamant
OPERA CHAINES.
CHAINES DE MONTRES pour hommes
CHAINES DE COU avec croix et medaillon.
Un lot de BAGUES unies et avec pierres.
BROCHES unies et avec pierres.
BRACELETS en or, différents modèles.
Un lot PARURES en or.
Un lot de BRACELETS assortis.
Un grand assortiment de BOUCLES D'OREILLES pour dames et enfants.
Un lot de BOUCLES D'OREILLES POUR DEUIL.
BOUTONS DE DEVANT de chemises.
BOUTONS DE MANCHES.
DÉS en or et argent.
Un lot d'ARGENTERIE.
Un grand assortiment de CORAIL
Un lot de PENDULES en tout genre.
Le tout sera vendu à 25 pour cent au dessous du prix courant.
Celui qui voudra continuer le même genre d'affaires obtiendra des conditions libérales en s'adressant au magasin.
Grand assort